

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

« B1V AERONAUTIQUE »

> INITIALE OU RECYCLAGE

PROGRAMME

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le risque électrique (norme NF C 18 – 510) et savoir s'en protéger.
- Effectuer des opérations d'ordre électrique suivant une certaine méthodologie en basse tension
- Connaître les obligations réglementaires et normatives de l'habilitation
- Réaliser et mettre en œuvre l'analyse du risque électrique

MODALITÉS & MOYENS :

Moyens

- Support de cours
- Vidéo-projection
- Livret et Memento
- Équipements, matériels, maquette pédagogiques
- Simulateur aéronautique (locaux Launaguet)

Méthodes

- Apports théoriques, échanges illustrés : diapositives, films
- Mise en œuvre en situation réelle, modules spécifiques et pratiques adaptés aux tâches fixées par l'employeur et à l'environnement de travail des salariés
- Pratique sur maquette (cockpit avion)

Evaluation

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM en fin de formation
- Pratiques sur matériel ou maquette pédagogique permettant la délivrance du titre d'habilitation par l'employeur

• MODULE 1 : TRONC COMMUN

Les risques électriques

- Les spécificités des installations électriques sur aéronefs par rapport aux installations classiques (hangars, ateliers, ...) : différences de conception, génération électrique avion, les prises de parc et les groupes de démarrage, ...
- Importance de la métallisation, de la qualité des connexions et des serrages des connecteurs, problématique des vibrations, les foudroiements,...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, effets spécifiques des alimentations avion (400hz, 270V cc, ...).
- Limite des différents domaines de tension. Répartition des équipements avion au sein de ces domaines.
- Zones d'Environnement et leurs limites. Application en environnement aéronautique.
- Principe d'une habilitation.
- Définition des symboles d'habilitation. Niveaux d'habilitation rencontrés dans le domaine aéronautique.
- Les rôles de chacun dans l'organisation aéronautique : en piste, en assemblage,...
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages. Travail à proximité de harnais, de circuits hydrauliques ou de pressurisation, ... : protection des circuits, FOD, ESD, ...
- Les autres risques liés à l'environnement aéronautique : hydraulique, oxygènes, moteurs,...
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel. Les procédures en vigueur sur les sites AIRBUS.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique. La spécificité des matériels aéronautique
- (extincteurs automatiques, ...).

TITRE ET QUALITÉ DU FORMATEUR :

Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation.



DURÉE : 7h à 21 h

Initiale : 2 à 3 jours
Recyclage : 1 à 1,5 jours

DELAI D'ACCES :

1 mois, selon le dispositif choisi

FORMALISATION DE LA FORMATION : attestation

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

« B1V AERONAUTIQUE » > INITIALE OU RECYCLAGE

PROGRAMME

Modalités

- En présentiel
- INTER ou INTRA
- 4 à 10 Stagiaires

• **Personne en situation de handicap**

Le client informe le prestataire de la présence de personne en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation, ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap. Le cas échéant, il sera convenu de solutions afin d'orienter le client vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

PUBLIC CONCERNÉ :



Exécutant d'opérations d'ordre électrique : personnel qui travaille selon les cas, sous l'autorité et la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'essais, etc..., afin de réaliser des opérations d'ordre électrique hors tension... **Personnels électriciens, mécaniciens système, câbleurs, intégrateurs cabine,...**

• MODULE 2 : MODULE SPECIFIQUE B1(V) AÉRONAUTIQUE

- Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Rôle du chargé de consignation et du responsable avion.
- Identification des différents niveaux d'habilitation susceptibles d'être rencontrés. Limite des différents niveaux.
- Prescriptions d'exécution des travaux.
- Mesures de prévention à observer lors des travaux BT sur avion.
- Informations et documents à échanger ou transmettre au responsable avion ou au chef d'équipe.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux. Particularités des environnements ATEX (soutes carburant, oxygène, peinture,...).
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (autorisation d'accès, fiches d'intervention,...).

A l'issue de l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation

PRÉREQUIS :

Avoir, dans le domaine de l'aéronautique, sur aéronefs ou sous-ensembles ou équipements aéronautiques, des connaissances en électricité, résultant d'une formation ou pratique professionnelle .
(Identification lors de l'échange de positionnement avec le formateur)